



## DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DÉLIBÉRATION N°2026/107

**Objet : Vœu présenté par le groupe « Unis pour Agir » relatif aux conditions d'accueil dans les collèges Jean Lurçat et Albert Camus et nécessité d'un plan d'intervention départemental**

**Séance du mardi 28 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril, à 18 h 15, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du mercredi 15 avril 2026 pour le Budget Primitif et les questions financières, puis par un envoi complémentaire en date du mercredi 22 avril 2026 pour les autres points à l'ordre du jour, se sont réunis au nombre de 34, à la salle Bruno Latour, 10 place Jacques Brel, sous la présidence de Madame Sonia Benameur, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 39  
Présents à la séance : 34  
Excusés représentés : 5

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

Sonia Benameur, Phu Hien Nguyen, Pierre Basbagill, Magali Lourtil-Martinelli, Séverin Yapo, Stéphanie Boisseau, Bilel Mourni, Dicle Yildirim-Bakir, Thomas Merabli, Nadia Ourbia, Eric Thebault, Wafae Amar, Christophe Fouley, Céline Fourti, Denis Chartier, Carole Diaz, Etienne Combrisson, Hafida Khamari, Farida Ouaret, Yannick Lefranc, Virginie Orus, Julien Baril, Waqas Zahid-Latif, Christian Matshiam, Sonia Abrunhosa, Allan De Araujo, Ely Miranda, Lina Kissa, Gilles Melin, Serge Mercieca, Kykie Basseg, Nicolas Garcia, Magaly Lefebvre, Christine Tisserand

**Excusés représentés :**

Zahira Kada à Séverine Yapo, Claudine Lechopier à Etienne Combrisson, Stéphane Raffalli à Gilles Melin, Sophie Kelkoura à Magaly Lefebvre, Souad Medani à Serge Mercieca

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal pour la présente séance. Monsieur Ely Miranda est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

**Hôtel de ville**

Place du Général-de-Gaule  
91130 Ris-Orangis  
T : 01 69 02 52 52  
F : 01 69 02 52 53  
Contact : ville-ris-orangis.fr

2026/

Ville de  
Ris-Orangis  
Conseil municipal du  
28 avril 2026  
DÉLIBÉRATION  
N°2026/107

**Objet : Vœu présenté par le groupe « Unis pour Agir »  
relatif aux conditions d'accueil dans les collèges Jean  
Lurçat et Albert Camus et nécessité d'un plan  
d'intervention départemental**

Administration générale

**LE CONSEIL,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-20 et L2121-29,

**VU** le Code de l'éducation, notamment les articles L.213-2 et suivants relatifs aux compétences du Département en matière de collèges,

**CONSIDERANT** la vétusté des collèges Jean Lurçat et Albert Camus à Ris-Orangis, nécessitant des interventions significatives,

**CONSIDERANT** la mobilisation constante, depuis plus de dix ans, des élus, des équipes éducatives et des parents d'élèves, y compris au travers d'actions collectives telles que des opérations dites « collèges morts », pour alerter sur ces situations insoutenables,

**CONSIDERANT** la pétition relative à la rénovation de nos deux collèges ayant recueilli à ce jour 1600 signatures numériques et physiques de rissaises et rissais,

**CONSIDERANT** la nécessité de garantir à chaque élève et à la communauté éducative des conditions d'accueil respectueuses de leur dignité et favorables à la réussite scolaire,

**APRÈS DÉLIBÉRATION**

**RAPPELLE** son attachement à des conditions d'enseignement dignes, sûres et de qualité pour tous les élèves.

**SOULIGNE** l'engagement de long terme des acteurs locaux sur ce sujet.

2026/

**DEMANDE** au Département de l'Essonne, dans le cadre de ses compétences :

- de préciser les interventions programmées pour les collèges Jean Lurçat et Albert Camus,
- d'engager un plan pluriannuel d'investissement,
- d'engager une réhabilitation complète de nos collèges Jean Lurçat et Albert Camus de toute urgence,
- de communiquer un calendrier prévisionnel des opérations,
- souhaite la mise en place d'une concertation associant l'ensemble des parties prenantes,
- exprime le vœu que des réponses concrètes et planifiées soient apportées dans les meilleurs délais, dans un esprit de responsabilité partagée au service des élèves.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 12 MAI 2026

Publié le : 12 MAI 2026

Notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification. Le Tribunal Administratif de Versailles peut aussi être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

ADOPTE PAR 9 VOIX POUR  
ET 30 ABSTENTIONS

(Sonia Benameur, Phu Hien Nguyen, Zahira Kada, Pierre Basbagill, Magali Lourtil-Martinelli, Séverin Yapo, Stéphanie Boisseau, Bilel Moumni, Dicle Yildirim-Bakir, Thomas Merabli, Nadia Ourbia, Eric Thebault, Wafae Amar, Christophe Fouley, Céline Fourti, Claudine Lechopier, Denis Chartier, Carole Diaz, Etienne Combrisson, Hafida Khamari, Farida Ouaret, Yannick Lefranc, Virginie Orus, Julien Baril, Waqas Zahid-Latif, Christian Matshiam, Sonia Abrunhosa, Allan De Araujo, Ely Miranda, Lina Kissa)

Pour expédition conforme  
Sonia Benameur  
Maire de Ris-Orangis

